



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.05.2013 Bulletin 2013/22

(51) Int Cl.:
E04B 9/30 (2006.01) **E04F 13/00** (2006.01)
E04F 13/078 (2006.01) **E04B 9/04** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12193752.8**

(22) Date de dépôt: **22.11.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **23.11.2011 FR 1103570**

(71) Demandeur: **Normalu**
68680 Kembs (FR)

(72) Inventeur: **Scherrer, Jean-Marc**
68400 Riedisheim (FR)

(74) Mandataire: **Breesé, Pierre**
Fidal Innovation
32, Place Ronde
92035 Paris - La Défense Cedex (FR)

(54) **Fausses parois en toile tendue reunies par une lisse separateur invisible**

(57) Fausse paroi constituée d'une toile tendue (4) s'accrochant sur des lisses (1) solidaires des parois d'un local, remarquable en ce qu'elle comporte au moins une lisse séparateur (1) constituée de l'assemblage d'un premier profilé (2) et d'un second profilé (3), le premier profilé (2) comportant une base (B) plane munie sur un de ses deux cotés et à une première extrémité d'une première aile (10a) perpendiculaire à ladite base et sur l'autre coté

d'une rainure (8) parallèle à la base (B) et ouverte vers la première extrémité et le second profilé (3) comportant une base (B') plane munie sur un de ses deux cotés et à une première extrémité d'une aile (11) de fixation perpendiculaire à ladite base (B'), l'extrémité libre de la base (B') du deuxième profilé (3) étant engagée par translation dans la rainure (8) du premier profilé (2), les ailes (10a, 11) étant en contact, lisse (1) assemblée.

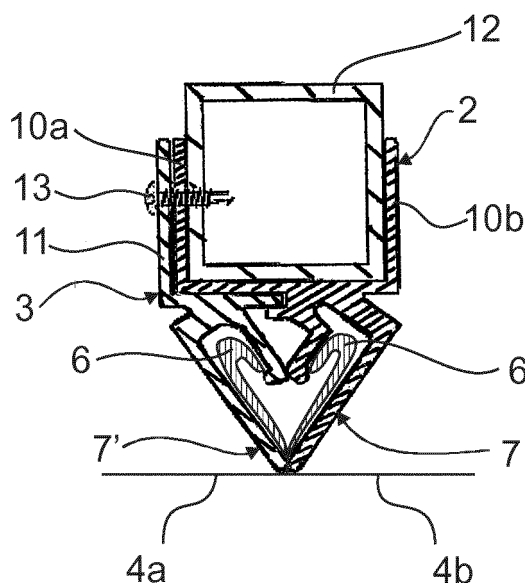


Fig. 2

Description

Domaine technique :

[0001] La présente invention concerne une fausse paroi constituée d'une toile qui est tendue par sa périphérie sur des éléments supports fixés sur les murs ou sur le plafond d'un local.

Technique antérieure :

[0002] On connaît différents types de fausses parois murales, et notamment des faux plafonds qui sont ainsi constitués d'une lisse métallique ou en matière de synthèse qui est pourvue d'éléments de maintien aptes à coopérer avec des moyens de maintien complémentaires prévus en périphérie de la toile. Ces moyens de maintien peuvent être constitués de lisses apparentes, ou comme dans le brevet EP-B-0338925 par des lisses qui sont dissimulées, au moins en partie, aux yeux des utilisateurs par la toile elle-même.

[0003] Lorsque les surfaces des plafonds ou des parois murales sont importantes, on dispose en travers de ces derniers des éléments séparateurs qui sont en fait constitués de lisses doubles permettant d'assurer de part et d'autre le maintien de la toile. Ces éléments séparateurs, même lorsqu'ils font appel à des lisses du type mentionné précédemment, comme étant du type dit invisible présentent néanmoins un écart, ou espace, entre deux parties de toile adjacentes. Bien entendu lorsqu'un tel espace se trouve en périphérie de la pièce, cet espace est d'autant plus acceptable sur le plan de l'esthétique qu'il est perçu avec moins d'acuité par les utilisateurs de la pièce.

[0004] La présente invention a pour but de proposer une lisse séparateur mettant en oeuvre des éléments profilés de type dit invisible permettant de réduire de façon notable l'écartement existant entre deux éléments de toile adjacents, jusqu'à le rendre quasi nul, les toiles étant en contact bord à bord.

Résumé de l'invention

[0005] A cet égard, la présente invention a pour objet une fausse paroi constituée d'une toile tendue maintenue par sa périphérie par une bordure apte à s'accrocher sur des lisses solidaires du plafond et/ou des murs d'un local, dans laquelle les lisses comprennent un ensemble de maintien constitué de deux ailes parallèles écartées l'une de l'autre, reliées par une fond, à savoir une première aile externe et une seconde aile interne de plus faible hauteur qui se termine par un épaulement qui s'étend en direction de la première aile et se termine à une distance de celle-ci apte à permettre le passage de la bordure, de façon que celle-ci puisse venir reposer en simple appui sur l'épaulement.

[0006] Cette fausse paroi est remarquable en ce qu'elle comporte au moins une lisse séparateur constituée de

l'assemblage d'un premier profilé et d'un second profilé, le premier profilé comportant une base plane munie sur un de ses deux côtés et à une première extrémité d'une première aile perpendiculaire à ladite base et sur l'autre côté d'une rainure parallèle à la base et ouverte vers la première extrémité et le second profilé comportant une base plane munie sur un de ses deux côtés et à une première extrémité d'une aile de fixation perpendiculaire à ladite base, l'extrémité libre de la base du deuxième profilé étant engagée par translation dans la rainure du premier profilé et l'aile de fixation étant en contact de la première aile lorsque la lisse séparateur est assemblée, chacun des profilés comportant respectivement un ensemble de maintien du côté opposé aux ailes perpendiculaires aux bases dont le positionnement est tel que, après assemblage du second profilé sur le premier profilé, les grandes ailes convergent l'une vers l'autre.

[0007] On comprend bien qu'un tel dispositif présente plusieurs avantages.

[0008] Tout d'abord, il permet de mettre en commun, pour chacun des deux ensembles de maintien l'espace nécessaire au passage de la bordure périphérique de la toile.

[0009] Ensuite, la présente invention permet également au technicien-poseur, de ne recourir qu'à la seule spatule qu'il utilise habituellement pour la pose des plafonds tendus pour solidariser les deux profilés des lisses séparateurs.

Breve description des figures

[0010] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description, qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif de plusieurs variantes d'exécution de la présente invention, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues en section droite d'une première variante d'exécution d'une lisse séparateur qui assure le maintien de deux bordures d'accrochage d'une toile qui sont maintenues de part et d'autre de celle-ci ;
- les figures 3 et 4 sont des vues en section droite d'une seconde variante d'exécution d'une lisse séparateur.

Description détaillée de l'invention

[0011] On a représenté de façon schématique sur les figures 2 et 4 un faux plafond suivant l'invention qui est constitué d'une lisse séparateur 1 qui assure le maintien de deux éléments de toile tendue 4, respectivement 4a et 4b.

[0012] La lisse séparateur 1 est réalisée de préférence dans un matériau ductile, tel que de l'aluminium permettant une extrusion facile.

[0013] Cette lisse séparateur 1 est constituée de l'assemblage d'un premier profilé 2 et d'un second profilé 3,

chacun des profilés comportant un ensemble de maintien 7,7'.

[0014] Chaque ensemble de maintien 7,7' est constitué de deux ailes 7a,7'a,7b,7'b parallèles écartées l'une de l'autre et reliées par un fond 7c,7'c, à savoir une première aile externe 7a,7'a et une seconde aile interne 7b,7'b de plus faible hauteur qui se termine par un épaulement 9 qui s'étend en direction de la première aile 7a,7'a et se termine à une distance de celle-ci apte à permettre le passage de la bordure 6, de façon que celle-ci puisse venir reposer en simple appui sur l'épaulement 9.

[0015] Selon les variantes d'exécution représentées, les ailes 7a,7'a,7b,7'b des ensemble de maintien 7 des premier et second profilés 2,3 sont inclinées d'environ 45° par rapport à la base B,B'.

[0016] En référence à l'ensemble des figures, le premier profilé 2 comporte une base B plane munie sur un de ses deux cotés et à une première extrémité d'une première aile 10a perpendiculaire à ladite base et sur l'autre coté d'une rainure 8 parallèle à la base B et ouverte vers la première extrémité.

[0017] Le second profilé comporte une base B' plane munie sur un de ses deux cotés et à une première extrémité d'une aile 11 de fixation perpendiculaire à ladite base B'.

[0018] En référence plus particulièrement aux figures 2 et 4 montrant la lisse séparateur 1 assemblée, l'extrémité libre de la base B' du deuxième profilé 3 est engagée par translation dans la rainure 8 du premier profilé 2 et l'aile 11 de fixation vient en contact de la première aile 10a lorsque la lisse séparateur 1 est assemblée. Les bases B et B' respectivement du premier profilé 2 et du second profilé 3 sont alors parallèles et en contact.

[0019] Selon une caractéristique de l'invention, le premier profilé 2 et le second profilé 3 sont solidarisés au niveau de l'aile 10a perpendiculaire à la base B et de l'aile 11 de fixation perpendiculaire à la base B'.

[0020] Cette solidarisation du premier profilé 2 et du second profilé 3 sera effectuée selon l'une des techniques prise parmi la liste suivante : collage, sertissage, pinçage, boulonnage, vissage. De préférence, afin de faciliter la maintenance et le démontage de la lisse séparateur 1, on utilisera une technique facilement réversible, préférentiellement le vissage.

[0021] En outre, chacun des profilés 2,3 comporte respectivement un ensemble de maintien 7,7' du coté opposé aux ailes 10a,11 perpendiculaires aux bases B,B' dont le positionnement est tel que, après assemblage du second profilé 3 sur le premier profilé 2, les grandes ailes 7a,7'a convergent l'une vers l'autre. Lisse 1 assemblée, les grandes ailes 7a,7'a sont de manière très préférée en contact. Par tolérance d'usinage, on admettra que l'écartement de leurs extrémités soit de l'ordre de l'épaisseur de deux toiles 4 superposées.

[0022] Selon la première variante d'exécution particulière représentée aux figures 1 et 2, les bases B et B' respectivement du premier profilé 2 et du second profilé 3 sont formées d'une plaque de base 5,5'.

[0023] Le fond 7c,7'c des ensembles de maintien 7,7' est fusionné avec la plaque de base 5,5' de sorte à ménager un décrochement entre ledit fond et ladite plaque de base dans le prolongement de la grande aile 7a, 7'a.

[0024] Du coté opposé à celui de l'ensemble de maintien 7, le premier profilé 2 comporte à une première extrémité de la plaque de base 5 une première aile 10a et à la seconde extrémité une seconde aile 10b. Ces deux ailes 10a et 10b sont perpendiculaires à la base B. De préférence, elles sont de même hauteur. L'espace en U droit formé entre les deux ailes 10a,10b et la plaque de base 5 permet d'accueillir un profilé 12 de liaison dont la section transversale est rectangulaire ou carrée. Ce profilé 12 de liaison est destiné à lier la lisse séparateur 1 au plafond ou au mur devant lequel la fausse paroi 4 est installée.

[0025] Une vis 13 passant au travers de l'aile 11 de fixation et de la première aile 10a permet d'assujettir le second profilé 3 au premier profilé 2. Cette même vis permet d'assujettir la lisse séparateur 1 au profilé de liaison 12.

[0026] Selon la deuxième variante d'exécution particulière représentée aux figures 3 et 4, la base B du premier profilé 2 est formée d'une plaque de base 5.

[0027] Sur un premier coté, cette plaque de base 5 comporte une aile 10a perpendiculaire à ladite base B, ainsi qu'une structure de liaison au plafond ou au mur sur laquelle la lisse séparateur 1 est installée.

[0028] Dans cette variante, l'aile 10a étant plus courte que l'aile 11 de fixation et la structure de liaison étant creuse, une baguette 14 de fixation est insérée dans ladite structure au contact de l'aile 10a et en regard de l'aile 11 de fixation du second profilé 3 lorsque ce dernier est assemblé au premier profilé 2 : une vis 13 passant au travers de l'aile 11 de fixation et en prise dans ladite baguette 14 permet d'assujettir le second profilé 3 au premier profilé 2.

[0029] La base B' du second profilé 3 est formée d'une plaque de base 5, fusionnée avec le fond 7'c de l'ensemble de maintien 7'. La grande aile 7'a se prolonge par l'aile 11 de fixation perpendiculaire à la base B'.

Application industrielle

[0030] Le dispositif selon l'invention sera notamment utilisé pour réaliser des faux plafonds en toile tendue.

[0031] De préférence, les toiles sont réalisées en polychlorure de vinyle (PVC).

Revendications

1. Fausse paroi constituée d'une toile tendue (4) maintenue par sa périphérie par une bordure (6) venant s'accrocher sur des lisses (1) solidaires du plafond et/ou des murs d'un local, dans laquelle les lisses comprennent un ensemble de maintien (7,7') constitué de deux ailes (7a,7'a,7b,7'b) parallèles écar-

tées l'une de l'autre et reliées par un fond (7c,7'c), à savoir une première aile externe (7a,7'a) et une seconde aile interne (7b,7'b) de plus faible hauteur qui se termine par un épaulement (9) qui s'étend en direction de la première aile (7a,7'a) et se termine à une distance de celle-ci apte à permettre le passage de la bordure (6), de façon que celle-ci puisse venir reposer en simple appui sur l'épaulement (9), **caractérisée en ce que** ladite fausse paroi comporte au moins une lisse séparateur (1) constituée de l'assemblage d'un premier profilé (2) et d'un second profilé (3), le premier profilé (2) comportant une base (B) plane munie sur un de ses deux côtés et à une première extrémité d'une première aile (10a) perpendiculaire à ladite base et sur l'autre côté d'une rainure (8) parallèle à la base (B) et ouverte vers la première extrémité et le second profilé (3) comportant une base (B') plane munie sur un de ses deux côtés et à une première extrémité d'une aile (11) de fixation perpendiculaire à ladite base (B'), l'extrémité libre de la base (B') du deuxième profilé (3) étant engagée par translation dans la rainure (8) du premier profilé (2) et l'aile (11) de fixation étant en contact de la première aile (10a) lorsque la lisse séparateur (1) est assemblée, chacun des profilés (2,3) comportant respectivement un ensemble de maintien (7,7') du côté opposé aux ailes (10a,11) perpendiculaires aux bases (B,B') dont le positionnement est tel que, après assemblage du second profilé (3) sur le premier profilé (2), les grandes ailes (7a,7'a) convergent l'une vers l'autre.

2. Fausse paroi selon la revendications 1 **caractérisée en ce que** les ailes (7a,7'a,7b,7'b) des ensemble de maintien (7) des premier et second profilés (2,3) sont inclinées d'environ 45° par rapport à la base (B,B').
3. Fausse paroi selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisée en ce que** le premier profilé (2) et le second profilé (3) sont solidarisés au niveau de l'aile (10a) perpendiculaire à la base (B) et de l'aile (11) de fixation perpendiculaire à la base (B').
4. Fausse paroi selon la revendications 3 **caractérisée en ce que** le premier profilé (2) et le second profilé (3) sont solidarisés par l'une des techniques prise parmi la liste suivante : collage, sertissage, pinçage, boulonnage, vissage.

50

55

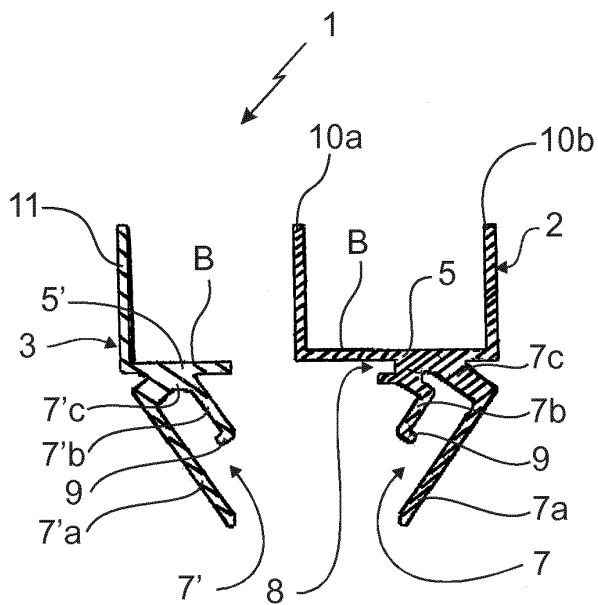


Fig. 1

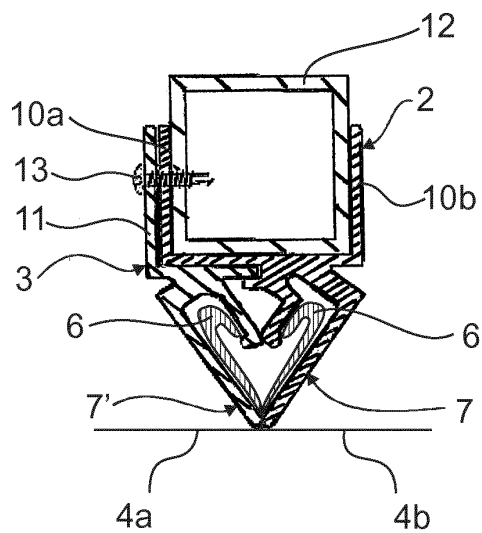


Fig. 2

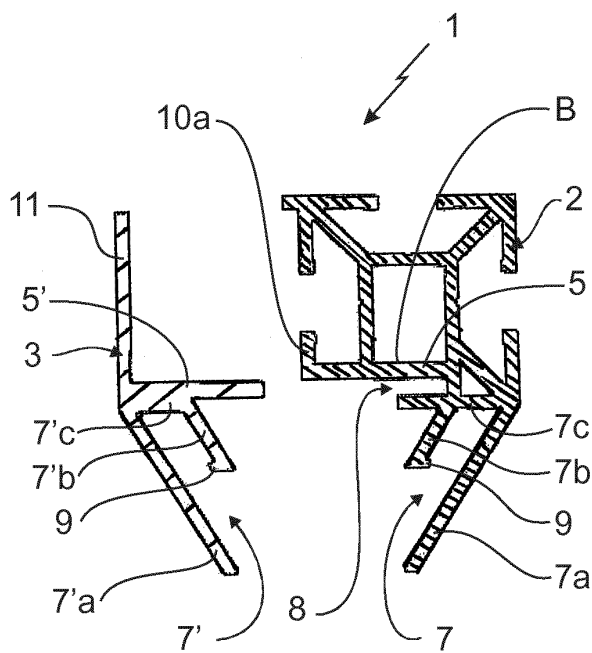


Fig. 3

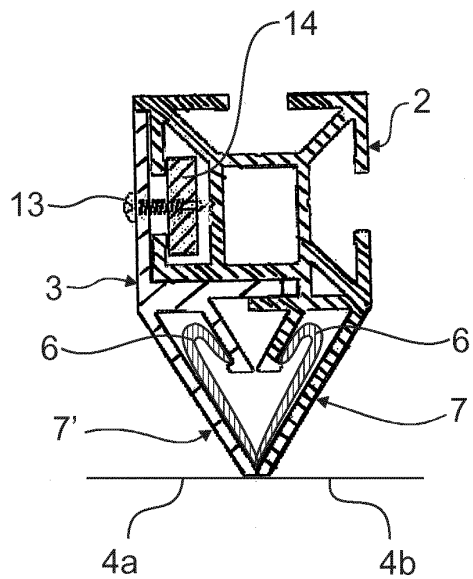


Fig. 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 19 3752

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	EP 0 338 925 A1 (SCHERRER FERNAND) 25 octobre 1989 (1989-10-25) * figures 5,6 *	1-4	INV. E04B9/30 E04F13/00 E04F13/078
A	EP 2 053 175 A1 (RUHLMANN RENE PHILIPPE [FR]) 29 avril 2009 (2009-04-29) * figure 4 *	1-4	ADD. E04B9/04
A	FR 2 864 566 A1 (SCHERRER JEAN MARC [FR]; SCHERRER JEAN PAUL [FR]) 1 juillet 2005 (2005-07-01) * figures 1-3 *	1-4	
A	FR 2 085 847 A1 (CEILING LINING INSTALLAT [GB]) 31 décembre 1971 (1971-12-31) * figure 3 *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04B E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 23 avril 2013	Examineur Rosborough, John
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 19 3752

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-04-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0338925	A1	25-10-1989	AU 620095 B2	13-02-1992
			AU 3539789 A	24-11-1989
			CA 1322094 C	14-09-1993
			DE 68901152 D1	14-05-1992
			EP 0338925 A1	25-10-1989
			ES 2032124 T3	01-01-1993
			FR 2630476 A1	27-10-1989
			GR 3005121 T3	24-05-1993
			JP 2935996 B2	16-08-1999
			JP H0249838 A	20-02-1990
			MX 171925 B	24-11-1993
			US 5029422 A	09-07-1991
			WO 8910454 A1	02-11-1989
EP 2053175	A1	29-04-2009	EP 2053175 A1	29-04-2009
			FR 2922919 A1	01-05-2009
FR 2864566	A1	01-07-2005	CA 2556512 A1	14-07-2005
			CN 1938487 A	28-03-2007
			EP 1706554 A1	04-10-2006
			FR 2864566 A1	01-07-2005
			US 2007158034 A1	12-07-2007
			WO 2005064097 A1	14-07-2005
FR 2085847	A1	31-12-1971	BE 765203 A1	30-08-1971
			DE 2116138 A1	18-11-1971
			FR 2085847 A1	31-12-1971
			GB 1346988 A	13-02-1974

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0338925 B [0002]